

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



65246



Distr.
GENERALE

E/CN.14/174/Add.1
28 janvier 1963

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Cinquième session
Léopoldville, février-mars 1963
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU COMITE PERMANENT DU COMMERCE
SUR SA PREMIERE SESSION

Problèmes relatifs à l'organisation d'une
Foire commerciale africaine

Incidences financières

RAPPORT DU COMITE PERMANENT DU COMMERCE
SUR SA PREMIERE SESSION

Problèmes relatifs à l'organisation d'une
Foire commerciale africaine

Incidences financières

Historique

A sa première session tenue à Addis-Abéba en septembre 1962, le Comité permanent du commerce a recommandé à l'unanimité que le Secrétariat étudie les problèmes relatifs à l'organisation d'une foire commerciale africaine. Il a en outre recommandé qu'un groupe d'experts soit constitué pour apporter son concours au Secrétariat. Les experts participeraient aux travaux du Groupe à titre de consultants et non pas en tant que ressortissants de pays membres ou membres associés de la Commission économique pour l'Afrique.

Groupe d'experts

Le Secrétaire exécutif propose que le Groupe d'experts se compose de six membres qui seraient tous des spécialistes de l'organisation de foires commerciales. La première réunion du Groupe devrait avoir lieu de préférence à Addis-Abéba pendant le dernier trimestre de 1963 et durer une semaine.

Les mesures ultérieures dépendront de la réaction du Comité permanent du commerce sur le rapport que le Groupe d'experts doit présenter à sa deuxième session. Le Comité se réunira en novembre-décembre 1963; on prévoit qu'il recommandera la poursuite des travaux. En conséquence, le Secrétaire exécutif propose qu'une réunion du Groupe d'experts soit organisée également en 1964.

Les dépenses sont les suivantes :

	<u>1963</u>	<u>1964</u>
Traitement : 250 \$ x 6	\$ 1.500	\$ 1.500
Voyage Addis-Abéba et retour	6.000	6.000
Frais de subsistance	550	550
	<u>\$21.550</u>	<u>\$21.550</u>

Personnel des services organiques

Le Secrétaire exécutif à l'intention de faire appel au personnel de la CEA pour les travaux préparatoires du Groupe d'experts et pour la réunion. Il sera néanmoins nécessaire d'avoir recours aux services d'un consultant, qui devra commencer, six mois avant la réunion, à préparer les documents de travail. Le Secrétaire exécutif propose donc qu'un consultant soit employé pendant toute l'année 1964 sur ce projet. Les travaux pour 1965 et, éventuellement d'autres années, dépendront des décisions prises en 1964.

Les dépenses se décomposent ainsi :

	<u>1963</u>	<u>1964</u>
Traitement	\$ 6.000	\$12.000
Voyage Addis-Abéba et retour, indemnité d'affectation, indemnité d'installation, etc.	3.500	7.000
Voyages de service	2.900	5.000
Frais de subsistance	1.200	1.800
	<u>\$13.600</u>	<u>\$25.800</u>

Service de conférence

i) Traduction, reproduction et dactylographie

On estime que cette partie du travail peut être confiée au personnel normal du Secrétariat.

ii) Personnel spécial

Il sera nécessaire d'engager deux interprètes pour chaque réunion d'experts.

Les dépenses se décomposent ainsi :	<u>1963</u>	<u>1964</u>
Traitement \$ 30 x 2 x 8	\$ 500	\$ 500
Voyage Addis-Abéba et retour	1.800	1.800
Frais de subsistance \$ 11 x 2 x 8	200	200
	<u>\$ 2.500</u>	<u>\$ 2.500</u>

R E S U M E

	<u>1963</u>	<u>1964</u>
Groupes d'experts	\$21.550	\$21.550
Personnel des services organiques	13.600	25.800
Service de conférence	2.500	2.500
	<u>\$37.650</u>	<u>\$49.850</u>